



La Chapelle d'Angillon

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION - N° 3 - DECEMBRE 1988

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Le bulletin municipal est devenu maintenant une tradition bien établie qui, je l'espère, se perpétuera.

Ce bulletin de l'année 1988 coïncide avec la fin du mandat que vous avez confié à vos élus en 1983.

Au cours de ces années, nous avons été attentifs à tous vos souhaits et vos besoins, mais malheureusement les contraintes budgétaires ne nous ont pas permis de faire face à tous les projets envisagés.

Les opportunités de financement ainsi qu'une volonté de dynamisme nous ont amené à privilégier les investissements de loisir (création d'une plage et d'un bassin de baignade, aménagement rationnel de la salle des fêtes, implantation d'un court de tennis) dont a bénéficié essentiellement la jeunesse de notre commune.

Croyez bien cependant que nous n'avons pas pour autant négligé d'autres secteurs, dont les réalisations sont peut-être moins attractives mais tout aussi nécessaires.

Je crois utile de vous rappeler :

- la création d'une cantine scolaire,
- la réfection d'une partie du mur du cimetière (l'autre partie devant être refaite dans les prochaines années),
- la desserte en eau potable de tous les écarts (à l'exception de la Maison Brûlée dont le projet est à l'étude ainsi que l'exploitation agricole des Gillons),
- l'entretien des bâtiments communaux,
- l'agrandissement du vestiaire du terrain de football,
- l'organisation d'un ramassage d'ordures ménagères efficace au sein du SIVOM, etc...

L'ensemble des investissements réalisés depuis 1983, s'élève à la somme (importante) de 3 300 000,00 F.

Dans le même temps, vos impôts locaux (je ne parle bien sûr que de la part communale) n'ont augmentés que de trois pour cent (3 %) en moyenne par an.

Certains d'entre vous s'étonnent que la mise en place ou la réfection des trottoirs ne soit pas encore réalisée. Il faut savoir que notre commune (pour des raisons de financement) n'est pas encore dotée d'un réseau d'assainissement collectif.

Serait-il judicieux de dépenser des sommes d'argent très importantes pour les trottoirs, alors que dans quelques années ces mêmes trottoirs seront défoncés pour permettre l'installation du réseau d'assainissement ?

Nous avons vivement souhaité accueillir sur notre territoire de petites entreprises qui vous auraient permis de trouver du travail sur votre lieu de résidence. Mais il faut voir les choses en face et



LA CHAPPELLE-D'ANGILLON (CIVIL) - La Grande Rue

constater malheureusement que le monde de la campagne est de plus en plus déserté par les entrepreneurs au profit des périphéries urbaines. Peut-être dans l'avenir, arriverons nous, en conjuguant nos efforts, à inverser cette tendance regrettable.

Après de nombreuses interventions et grâce à notre opiniâtreté (ainsi que l'intervention efficace de M. le Conseiller Général) nous allons enfin accueillir de nouveaux logements H.L.M. dans le Centre du Bourg. Ces logements devraient normalement être mis à votre disposition dans le courant de l'année 1989.

Cette rétrospective du travail que nous avons accompli vous permettra d'apprécier avec objectivité, si les critiques dont nous avons pu faire l'objet étaient fondées.

La tâche de vos élus n'a pas été toujours facile, mais je crois sincèrement qu'ils y ont fait face avec sagesse et détermination, et qu'ils continueront dans cette voie.

Je vous remercie tous de la confiance que vous nous avez témoignée et forme le vœu que notre belle commune continue à vivre et se développer.

Michel Guilloteau,
Maire

LE MOT DU CONSEILLER GENERAL

Ce nouveau bulletin municipal me permet de vous parler du projet cantonal de M.A.R.P.A. ; ce sigle barbare signifie en clair « Maison d'Accueil pour Personnes Agées ».

En fait, c'est une petite unité de 15 à 20 logements qui peut servir de maison de retraite ou bien séjour temporaire à nos anciens ; les années passant, nous pouvons être tous concernés et avoir besoin de cette structure d'accueil.

Bien sûr, ce projet ambitieux (le coût de l'opération peut être estimé à 1/2 milliard de centimes) ne pourra se réaliser que dans les années à venir, sous condition d'une bonne cohésion cantonale. Déjà l'enquête menée avec l'aide du P.A.R.M.R. (Programme d'Actions pour la Revitalisation du Milieu Rural), que soutient la Mutualité Sociale Agricole, a eu un très large succès grâce à l'aide que les clubs des aînés m'ont apportée, et je dois ici les en remercier. Il est très encourageant de constater le nombre et la qualité des réponses, plus de 95 % de personnes concernées ayant répondu à la Chapelle d'Angillon.

Croyez que je suis ce projet, ainsi que celui de soins infirmiers à domicile, avec beaucoup d'attention et que je ferai tout pour le faire aboutir.

Merci de votre aide et à bientôt.

Docteur Pierre Hœuclin,
Conseiller Général



Aménagement du Champ de Foire

Dans un précédent bulletin municipal nous vous avons informé de la coupe des peupliers ainsi que d'un prochain aménagement du Champ de Foire.

En raison de la stagnation des eaux de pluies ainsi que des eaux usées dans ce secteur, des travaux d'assainissement et d'aménagement du terrain s'avéraient indispensables.

Un projet définitif a été étudié par le Conseil Municipal et les travaux, sauf imprévus, devraient débuter au cours de l'année 1989.

Ces travaux concerneront :

- le drainage complet du Champ de Foire, avec évacuation des eaux dans la rivière située derrière le lavoir communal,
- l'aménagement de places de parkings de chaque côté de la route d'Ivoy le Pré, et en bordure de la petite route (qui sera refaite) traversant le Champ de Foire,
- l'aménagement d'un jardin public dans le triangle situé entre la route d'Ivoy le Pré et l'Avenue du 18 juin 1940.

Le plan ci-dessous vous permettra d'apprécier de façon plus précise les travaux envisagés.

DEGRADATIONS

Avertissement aux délinquants en tous genres

Plusieurs dégradations volontaires ont été commises récemment dans les bâtiments et installations communales.

De tels agissements ne peuvent être tolérés, car ils sont le fait de personnes irresponsables et malfaisantes.

Désormais, lors de chaque dégradation, plainte sera déposée à la gendarmerie, le ou les auteurs seront poursuivis judiciairement.

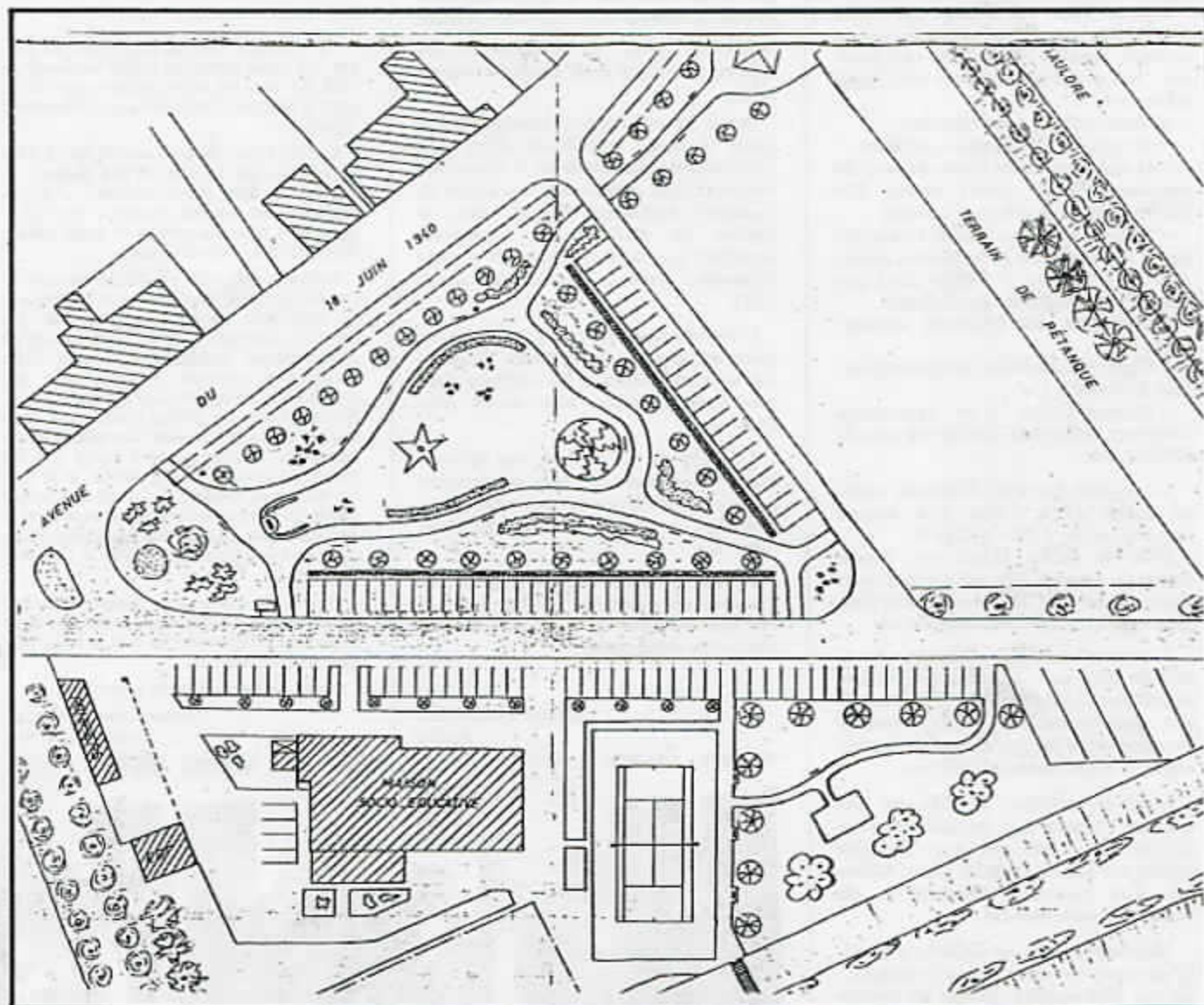
COLLECTE DE VERRES

Il est rappelé aux habitants d'éviter de mettre des bouteilles ou objets en verre dans les sacs poubelles.

Pour vous débarrasser de vos stocks de verre, la Commune a acquis une benne pouvant les recueillir.

L'installation de cette benne sera faite prochainement.

Merci pour votre compréhension.



« POUR L'APPELATION D'UNE RUE »

En 1990, vous souviendrez-vous ?

Cela fera 50 ans, que se produisit l'événement relaté ci-dessous.

Ce jour de juin 1940, paisiblement le village somnolait, écrasé de chaleur. Haut dans le ciel, le soleil brillait, annonçant l'été tout proche. Pourtant ce n'était là qu'un calme apparent : une multitude de soldats bivouaquait un peu partout dans le village, s'ajoutant à ceux du camp de la Maladrerie. L'atmosphère ressemblait aux grandes manœuvres. Hélas, les visages tristes et fatigués de ces hommes, nous ramenaient à une dure réalité. Un bruit sourd et continu troublait la quiétude du moment. Cela venait de la Grand'route et de la route d'Auxerre, où pêle mêle, par centaines, réfugiés et soldats fuyaient devant les bombardements de l'ennemi.

L'on pouvait voir les équipages les plus divers, beaucoup de gens à pied, tous avec le même aspect, avançant péniblement, harassés de chaleur et de peur.

C'était l'exode ! Beaucoup s'arrêtaient dans le village s'éparpillant un peu partout, mêlés à la troupe. D'un

coup la population se trouva multipliée par deux, trois et plus encore, les habitants faisant de leur mieux pour aider ces pauvres gens. Fraternellement, l'on se partageait, le pain, l'eau, le lait. Les conversations allaient bon train et par instants, une certaine gaieté se faisait jour. La journée aurait pu se terminer « calmement ».

Mais en fin d'après-midi, ce fût le drame. De grands oiseaux métallisés (une quarantaine environ) apparurent dans le ciel.

Les villageois surpris, regardaient ces avions, mais soldats et réfugiés comprirent vite et crièrent partout : « Abritez-vous, couchez-vous, bon sang, c'est pour nous ! »

Et ce fut l'enfer ! Un déluge de fer et de feu s'abattit sur la cité. Cela ne dura que quelques minutes, mais suffisantes pour que nous ayons à pleurer nos morts.

Un profond silence s'abattit sur le village. Il s'en suivit des cris, plaintes des blessés, appels au secours. Un par un, les gens sortirent de leur abri, ou simplement se relevèrent, regardant sans trop comprendre : les rui-

nes fumantes, les foyers d'incendie, et tous les corps allongés, les chevaux morts, et voitures éventrées.

Ce fut alors la panique, chacun courant un peu partout, voulant retrouver les siens, et porter secours aux blessés.

Je pense que les anciens, et les enfants que nous étions à cette époque, se reverront dans ce tragique moment.

Mais pour les habitants qui n'ont pas vécu ce drame, nous expliquons pourquoi, dans le village, il y a une Avenue du 18 juin 1940. Cette rue traverse les quartiers qui furent très touchés et symbolise pour nous un triste souvenir.

Douloureux rappel, que sont aussi les modestes Croix de Bois, à l'entrée du Grand Cimetière. Il y eut également, beaucoup de morts non identifiés.

Ce récit n'est pas un document officiel, mais seulement un peu de la mémoire d'une gamine de 13 ans.

Lucette Toussaint



Monsieur le Maire de la Chapelle d'Angillon a eu le plaisir et l'avantage de remettre la médaille d'argent de la Famille Française à Madame Jacqueline Loup. Cette cérémonie fut suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité.

DEMOGRAPHIE : ANNEE 1987

5 naissances - 7 mariages - 10 décès

Repas du C.C.A.S.

Le repas municipal 1988, s'est effectué dans une chaleureuse ambiance. Nous avons pu compter une centaine de convives présents. Pour les personnes n'ayant pu se rendre à ce repas, et âgées de plus de 70 ans, une distribution de friandises fut faite à leur domicile ainsi que dans les maisons de retraite et hôpitaux.

Etablissements scolaires

Ecole élémentaire, composée de 3 classes. Le nombre d'élèves scolarisés actuellement est de : 53.

Ces élèves sont ainsi répartis : CM2 : 10 - CM1 : 3, institutrice Mme Apert ; CE2 : 9 - CE1 : 7, institutrice Mme Moindrot ; Maternelle : 24 (dont 6 viennent de la Commune de Presly), institutrice Mlle Zumkeller.

PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Année 1988

Adduction d'eau potable : Le Conseil Municipal a décidé de faire procéder à l'extension du réseau d'eau potable, route d'Ennordres, jusqu'au domaine des Rainons.

Suite à ces travaux, seules la Maison Brûlée et l'exploitation agricole des Gillons ne sont pas alimentées en eau potable à partir du réseau communal.

Le projet d'alimentation de la Maison Brûlée est à l'étude.

Pour l'entretien des massifs, des bornes d'arrosage ont été installées.

Travaux de voirie : En raison de la réfection du CD 940 par les Services de l'Équipement, des travaux de renforcement ont été effectués au niveau des bordures de trottoirs. Ces travaux étaient indispensables pour éviter tous risques d'inondations aux maisons riveraines, en cas de fortes pluies.

Cimetière communal : En continuité des travaux de réfection du mur de clôture du cimetière, des plantations d'arbustes ont été effectuées ; la pose des portes doit se faire prochainement.

Sol de la classe maternelle : La réfection du sol de la classe maternelle a été réalisée pendant les vacances scolaires. Ces travaux s'avéraient indispensables pour la sécurité et le confort des enfants.

Salle Municipale : Poursuite des travaux de réfection dans la salle et la cantine : achat de meubles pour ranger la vaisselle, réfection des sanitaires, peinture du hall, du vestiaire, des sanitaires.

Le mobilier de la salle de la mairie a été transféré dans la salle de l'étage pour l'aménager en salle de réunion ; du mobilier neuf a été acheté pour la salle de réunion du Conseil.

Pour chacun des travaux ci-dessus, la Commune de la Chapelle d'Angillon a bénéficié de subventions de la part du Conseil Général et de l'Etat.

Subventions aux sociétés locales :

Société Sportive l'Alerte	6 000 F
Comité des Fêtes	4 000 F
Amicale de l'École Publique	2 500 F
L'Espérance Chapelloise	1 600 F
L'Écureuil Chapellois	2 400 F
La Gaule Chapelloise	1 200 F
La Pétanque Chapelloise	600 F
Anc. Combat. La Fraternelle	600 F
Amicale des ACPG-CATM	600 F
1285* Section des Méd. Milit.	600 F
Association La Saint Jacques	600 F
Section de Gym. Volontaire	600 F
Amicale des Rando. Chapellois	600 F

Il n'est pas attribué de subvention au Tennis Club de la Chapelle d'Angillon en raison du faible montant de la redevance demandée à ce club pour la mise à disposition du terrain de tennis.

Abri-voyageurs : Le remplacement de l'abri-voyageurs actuel, est en projet.

Cantine scolaire : Bonne continuité de la cantine scolaire qui, cette année, assure la préparation des repas pour certains enfants fréquentant l'école de Presly.

Travaux d'Utilité Collective : Le contrat de T.U.C. a été reconduit pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 1988.

Interphone : Pour l'accueil et la sécurité du public, la Commune de la Chapelle d'Angillon a fait procéder au remplacement de l'interphone de la gendarmerie, et sollicité une participation financière des autres Communes du Canton.

Plan d'Occupation des Sols : Il est prévu une modification du Plan d'Occupation des Sols, consistant en l'extension de la Zone UD (zone pavillonnaire) sur la route d'Auxerro, côté droit dans le sens La Chapelle d'Angillon - Villogenon.

Logement de fonction instituteurs : Des travaux ont été effectués à l'intérieur du logement de fonction réservé aux instituteurs : remplacement de portes et fenêtres, isolation et peinture des murs.

Presbytère : La réfection du chauffage a été effectuée au Presbytère, ces travaux réalisés sous couvert du C.C.A.S., ont été financés par une subvention de la Commune.

SIVOM du canton de La Chapelle d'Angillon

Le problème de collecte et de stockage des ordures ménagères furent les raisons principales de la reprise d'activité du SIVOM en 1985. Le Comité Syndical avait souhaité que toutes les communes du canton adhèrent au service de ramassage des ordures ménagères, afin d'assurer, dès sa création une gestion beaucoup plus aisée. Pour diverses raisons, cette adhésion se fit progressivement. Depuis le 1^{er} avril 1988, avec le retour de la Commune d'Ivoy le Pré, l'ensemble du canton est maintenant collecté par le SIVOM. L'apport financier supplémentaire permet désormais une gestion mieux équilibrée.

A titre indicatif, pour l'année 1987, 776 foyers ont été collectés pour les Communes d'Ennordres, Presly, Méryès Bois et La Chapelle d'Angillon (avec le camping et le plan d'eau) représentant près de 6000 m³ de déchets ménagers. Pour cette même année, 5800 km ont été parcourus pour assurer ce service indispensable dans l'intérêt de l'hygiène publique.

L'acquisition de matériel est évoquée depuis quelques années. L'achat d'un tracto-pelle sera peut être envisagé en 1989. Cet investissement important serait ainsi plus supportable pour le budget de chaque commune adhérente à ce nouveau service.

Le Président,
Guy Amelot

Respectez l'hygiène publique

La grande majorité d'entre vous respecte les instructions concernant le stockage des ordures ménagères dans des sacs plastiques. Quelques uns, encore, d'entre vous ne respectent pas toujours cette obligation.

Je m'adresse à ces derniers pour leur demander de faire un effort tout particulier afin de faciliter notre tâche.

Il s'agit là d'un problème de santé et d'hygiène publique.

Il est aujourd'hui, inconvenable que des dépôts d'ordures soient effectués dans des récipients non fermés.

Merci à tous de votre compréhension.

CREATION D'UNE SECTION DE SAPEURS-POMPIERS

Délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 1932.

Le Président a ouvert la séance et appelé l'attention du Conseil sur l'utilité de la formation dans la Commune d'un corps de Sapeurs-Pompiers. Il invite à délibérer à ce sujet et à prendre, en ce qui concerne la dépense, l'engagement prescrit par l'article 3 du décret du 13 août 1921.

Le Conseil Municipal,
Considérant que l'organisation régulière et permanente d'un service

de secours en cas d'incendie répond à une nécessité et aux vœux unanimes de la population ; que la Commune possède une moto-pompe avec un matériel de secours suffisant,

Considérant qu'elle possède déjà une équipe de manœuvres composée de 12 hommes ayant chacun une tenue de feu,

Considérant qu'il est prévu au budget supplémentaire de 1932 un crédit de 400 francs pour l'entretien du

matériel d'incendie et un crédit de 600 francs pour l'assurance des sapeurs-pompiers ; que le budget de 1933 comporte un crédit de 1000 francs pour les dépenses d'entretien dudit matériel ;

Que par délibération antérieure du 15 novembre 1931 il a été pourvu au logement de la moto-pompe et du matériel en attendant la construction prévue, d'un abri ;

Qu'il sera facile de prélever annuellement, pendant quinze ans, sur les disponibilités du budget, après acquittement des dépenses ordinaires et obligatoires, la somme nécessaire à l'entretien du corps de sapeurs-pompiers et du matériel.

Délibère qu'il y a lieu de former dans la Commune un corps de sapeurs-pompiers d'un effectif de douze hommes, cadres compris. Les cadres seront ainsi composés : un adjudant, chef de corps, un sergent et deux caporaux.

La Commune s'engage à subvenir pendant quinze années commençant en 1932, à l'aide des ressources ordinaires du budget, nécessaires pour l'entretien de la section, savoir : frais de la tenue de feu, loyer du local ou est ramisé le matériel, frais de registres, livrets, papiers, etc et tous frais en général.

En ce qui concerne les avantages et immunités à accorder aux sapeurs-pompiers, le Conseil Municipal décide qu'une indemnité de quatre francs par heure sera allouée à chaque homme à l'occasion de toute manœuvre et de tout incendie.



1^{er} rang : Christian Perreux (Sergent), Pierre Heuclin (Médecin-Capitaine), Richard Galle (Sapeur-Pompier), Camille Mallet (Sergent-Chef), Raymond Agoyer (Lieutenant Chef de Corps), André Demoule (Sapeur-Pompier), Christelle Arnault (Cantinière), Richard Leroy (Sapeur-Pompier), Claire Turpin (Sapeur-Pompier).

2^e rang : Jean-Claude Gobin (Caporal), Jean-Marc Soulat (Sapeur-Pompier), Michel Jeampierre (Sapeur-Pompier), Pierre Nicolas (Caporal Chef), Guy Turpin (Caporal), Jean-Yves Person (Caporal), Pierre Heraud (Sapeur-Pompier), Georges Gobin (Sapeur-Pompier).

Interventions effectuées depuis le 1^{er} janvier 1988

- 6 accidents de la circulation,
- 1 accident de personne,
- 1 accident de personne (accident du travail),
- 1 feu de cheminée,
- 1 incendie de tracteur,
- 14 destructions d'insectes.

Manifestations organisées :

- rifles en février,
- voyage en août,
- cocours de bordé en août,
- prochainement bal avec élection d'une cantinière.



CLUB DE TENNIS LA CHAPELLE D'ANGILLON

Le 6 novembre 1987, une nouvelle association était créée, le **Tennis Club de la Chapelle d'Angillon**. Un bureau a été constitué pour gérer l'organisation du club.

Malgré les problèmes de fonctionnement au départ, notre club se porte bien. Beaucoup de critiques fondées de la part des jeunes, mais les réunions sont faites pour les exposer.

Fin septembre, 88 personnes ont adhéré au club : 27 adultes, 55 enfants et 6 cartes mensuelles, et 89 tickets à l'heure vendus.

Comme la saison passée, Madame Serrurier assurera le mercredi à partir de 14 h, des cours gratuits pour enfants avec un maximum de 8 à compter du mois de mars.

Actuellement, des cours payants sont organisés tous les samedis de 10 h 00 à 16 h 00 par M. Testard moniteur diplômé.

Notre but dans les années à venir, serait de former des jeunes capables de participer à des compétitions.

Nous adressons nos vifs remerciements à M. Kronenberg qui nous a gracieusement offert un panneau de réservation en inox.

Le Trésorier,
André Malgouyres

1285° SECTION DE MEDAILLES MILITAIRES

Les activités de la Section Cantonale des Médailles Militaires au cours du 1^{er} semestre 1988 ont été les suivantes :

— Participation aux cérémonies du 8 mai avec remise de décoration pour Monsieur Desmoulins, Vice-Président,

— Vente de billets de tombola au profit de l'Orphelinat National des Médailles Militaires (30 carnets ont été vendus).

La réunion générale et le repas de tradition sont prévus pour le 2^e semestre.

La distribution des colis de fin d'année est également envisagée ainsi qu'une participation aux œuvres de la Société Nationale, le moment venu.

La Section est généralement présente, ou représentée, à toutes les manifestations patriotiques cantonales, départementales qui la concernent.

Le Président,
Raymond Apert

CLUB DE L'ESPERANCE CHAPELLOISE

Le Club de l'Espérance Chapelloise présidé par M. Eugène Chauveau, compte 95 adhérents.

Il a été organisé, au cours de l'année, les manifestations suivantes :

7 janvier, galette des rois ; 27 janvier, repas cantonal, regroupant 180 personnes ; 3 mars, après-midi crêpes ; 23 mars, voyage à Chinon ; 23 juin, dîner gratuit aux adhérents ; 29 juin, sortie au parc animalier du Pal ; 6 juillet, fête de l'amitié à Gron ; 24 juillet, exposition vente ; 30 septembre sortie à Menetou sur Cher.

Outre ces activités, une réunion détente a lieu tous les premiers jeudis de chaque mois avec jeux et goûter.

Les souhaits : accueillir beaucoup de jeunes adhérents âgés de 55 ans.

AMICALE DE L'ECOLE PUBLIQUE

Au cours de l'année 87-88, l'Amicale de l'Ecole Publique composée de 24 membres, a réalisé ses objectifs habituels :

— Spectacle de Noël avec distribution de jouets,
— Séjour de 3 jours à la neige pour les grands,
— journée au Pal pour les plus jeunes,
— visite au Centre de Chèque Postaux de la Source pour les CM1 et CM2.

L'association espère qu'il en sera ainsi la saison prochaine pour le plus grand plaisir des enfants.

La Présidente,
Michèle Genete

SECTION A.C.P.G. - C.A.T.M.

Les activités de la Section ACPG-CATM sont les suivantes :

— Participation aux cérémonies des 8 mai et 11 novembre, congrès cantonal en début d'année,

— En juillet, organisation d'un concours de pétanque, dont le bénéfice permet de financer la distribution des colis de Pâques aux anciens combattants et leurs veuves de plus de 75 ans, ainsi que le vin d'honneur de la cérémonie du 8 mai.

L'association est présente à toutes les manifestations patriotiques cantonales, départementales et nationales.

Le Président,
Marcel Migeon

ASSOCIATION AGREE DE PECHE ET DE PISCICULTURE « LA GAULE CHAPELLOISE »

Activités de la saison 1987-1988 :

— Actuellement **2 réserves piscicoles** sont aménagées sur le parcours de pêche : la fausse rivière (route d'Ennordres) et le Moucard (route de Presly). Il a été déversé 10 000 truitelles de 3 à 4 cm qui seront reprises plus tard pour aleviner la rivière et recréer ainsi une souche sauvage.

— En cours de saison, il a été procédé à **3 alevinages** de truites farios pour un total de 160 kg.

— Les travaux effectués : faucardage de la fausse rivière, il est prévu de poursuivre l'enrochement de la Petite Sauldre face au plan d'eau.

— Manifestations : concours de belote du 26 mars.

L'association envisage d'en organiser deux autres en 1988.

Le Président,
Bernard Renier

PETANQUE CHAPELLOISE Saison 1987-1988

Président : Robert Cesari ; Vice-Président : Guy Apert ; Secrétaire : Noël Gilet ; Secrétaire-Adjoint : Stéphane Tremeau ; Trésorier : Patrick Tavernier ; Trésorier-Adjoint : Abdelkader Abdihak ; Membres : Emile Tremeau, Philippe Gozard, Chantal Tavernier, Eric Pretre, David Pelou.

Effectif : 71 licenciés - 1^{er} club sportif Chapellois et 1^{er} club du Cher Nord.

Projet : Accroissement des concours fédéraux et des nocturnes amicaux, exigeant :

— amélioration et agrandissement du terrain de pétanque,
— extension de l'éclairage,
— construction d'un local permettant l'organisation des concours,
— extension des activités pour les jeunes et de la meilleure connaissance du club à l'extérieur,
— financement des projets.

Le Président,
Robert Cesari

L'ECUREUIL CHAPELLOIS

Le nombre d'adhérents lors de la dernière campagne de chasse était de 30, sur un territoire de 170 ha.

Cette association n'a qu'une seule activité : concours de bordé qu'elle organise courant juillet.

SOCIETE « LA FRATERNELLE »

Activités 1988 :

— Assemblée Générale en mai 1988, avec vin d'honneur et galette offert par la Société.

— Participation aux cérémonies du 8 mai et du 16 octobre à l'invitation des ACPG-CATM.

— Dîner très agréable le 30 juillet, rassemblant un grand nombre de sociétaires accompagnés de leurs épouses. Soirée semblable à reconduire.

— Organisation de la cérémonie du 11 novembre par « La Fraternelle », suivie d'un vin d'honneur à la salle municipale puis d'un déjeuner.

— Il serait souhaitable pour la vie de cette société propre au village et « enracinée » depuis longtemps à la Chapelle d'Angillon que de « jeunes » ACPG-CATM la rejoignent.

Le Président,
Jean Apert

ASSOCIATION « LA SAINT-JACQUES »

Comme chaque année les rifles organisées par l'Association « La Saint-Jacques » ont connu un vif succès. Nous remercions d'ailleurs tout ceux qui d'une manière ou d'une autre, apportent leur participation à cette manifestation. Les recettes permettent de participer à l'entretien de l'église et de la catechèse. Cette année les portes intérieures de l'église ont été repeintes.

Une équipe de bénévoles s'est organisée, pour fleurir l'église toutes les semaines ainsi que le nettoyage.

Notre 4^e randonnée pédestre, avec 48 participants de tous âges. Une sympathique rencontre toujours très appréciée.

Le voyage annuel de l'Association :

Cette année la découverte de la Hollande. Les souvenirs sont abondants, entre les moulins à vent, les fromages, les fleurs, les bicyclettes, promenade sur les canaux et quartier pittoresques d'Amsterdam, etc...

W. Esteves

SOCIETE SPORTIVE L'ALERTE

Dans le dernier bulletin municipal, nous souhaitions un changement de division pour cette saison 87-88, cela est chose faite puisque notre équipe fanion termine première de son groupe et « monte » en 2^e division, avec 9 points d'avance sur ses principaux adversaires. Le nombre de buts

témoigne de la bonne prestation avec 107 buts marqués et seulement 20 encaissés. Le bureau et les dirigeants en sont satisfaits, car ils ont eux aussi contribué à cette progression.

Je tiens à féliciter, particulièrement l'entraîneur bénévole Jérôme Lasne et la capitaine Pascal Perreux ainsi que tous les joueurs.

Il ne faut pas oublier notre seconde équipe qui évolue en 3^e division et qui a terminé la saison en 6^e place de son groupe. Il est à préciser que cette équipe a fourni de nombreux joueurs à l'équipe 1^{re} pour des remplacements et que ceux-ci ont donné entière satisfaction.

Il me faut également parler de l'équipe cadets à 7, qui sous la houlette du responsable dévoué, Guy Amelot, et malgré un désintéressement total de leurs aînés ont pu terminer le championnat en se qualifiant pour la finale, sur le terrain de Saint-Just.

Je terminerai mon exposé en parlant de la coupe du Cher, qui cette année a vu l'équipe fanion affronter au 1^{er} tour : Allogny, au 2^e tour : Baugy (2^e division), 3^e tour : Vornay (3^e division) et enfin 4^e tour : 16^e de final contre une équipe de haut niveau Saint-Doulchard Promotion de ligue, face à laquelle notre équipe chuta honorablement sur un score de 3 à 1.

Cette saison fut conduite par :

Président : Jean-Claude Jeanpierre, 1^{er} Vice-Président : Guy Amelot, 2^e Vice-Président : Jean-Luc Rafesthain, Trésorier : Noël Gilet, Trésorier Adjoint : Maurice Prêtre, Secrétaire : Michel Besle, Secrétaire Adjoint : Thierry Apert, Dirigeants : Pascal Gilet, Nadine Rondin, Richard Leroy, Alain Decouchant, Hervé Leclere, Francly Beatrix, (arbitre bénévole de l'équipe 1^{re}),

sans oublier : les 31 licenciés FFF (1 équipe en promotion 2^e division, 1 équipe en 3^e division) 8 licenciés cadets FFF.

Au cours de la saison écoulée, La Société Sportive l'Alerte a organisé les manifestations suivantes : 3 concours de belote, un challenge sur 3 années en l'honneur du 1^{er} président de l'Alerte : M. Camille Belleville qui fut ravi de le remettre à l'équipe d'Aubigny sur Nère par cette 1^{re} année.

Notre joueur-secrétaire, Michel Besle, a été récompensé par la remise d'une médaille « Joueur Méritant ».

D'autre part, je tiens à remercier les commerçants qui nous ont apporté leur concours, et tout particulièrement Monsieur Kronenberg qui a offert pour la prochaine saison un jeu de maillots, ainsi que toutes les personnes anonymes qui oeuvrent pour la bonne marche du club.

Le Président,
Jean-Claude Jeanpierre

AMICALE DES RANDONNEURS CHAPELLOIS

Notre association, toujours présidée par Monsieur Roger Charles, suit son petit bonhomme de chemin après presque deux ans d'existence.

Les effectifs restent les mêmes. Quelques départs ont eu lieu, compensés par de nouvelles adhésions. Ces départs pour raisons personnelles, ne mettent pas en cause le fonctionnement du club.

Au bureau, Mme Marie-José Bodier a remplacé, à la vice-présidence, M. Christian Genête, démissionnaire.

D'autre part, nous avons la satisfaction de voir un de nos jeunes démarrer en cyclisme pur, catégorie cadets, sous les couleurs du Vélo-Club Abinien. Nous lui souhaitons bon courage et bonne chance.

Les randonnées cyclistes et pédestres se font toujours dans les mêmes conditions, avec les mêmes horaires. Chaque personne peut pédaler ou marcher suivant ses possibilités et son emploi du temps. Chez nous, pas de contraintes, chaque membre vient quand il le veut ou quand il le peut.

L'activité est plus poussée et la participation plus grande dans les randonnées pédestres. Depuis la création du club, huit coupes et une médaille commémorative ont été ramenées par nos marcheurs. De même dans la même discipline, M. et Mme Chauveau ont obtenus plusieurs récompenses, en tant que couple le plus âgé participant à diverses randonnées organisées à l'extérieur, notamment par les clubs d'Aubigny sur Nère, Vierzon, Méry-ès-Bois et aussi l'Association St Jacques à la Chapelle d'Angillon.

Nous pensons ne pas en rester là, nos randonneurs ont bon moral et aussi les mollets solides.

Un point noir en Sologne, pour les randonneurs : La Chasse.

Si dans la majorité des cas, les chasseurs rencontrés sont corrects, d'autres par contre, n'hésitent pas à chasser le gros gibier avec de véritables armes de guerre, dont les balles peuvent être mortelles à plus d'un kilomètre. Nous avons trouvé les douilles sur les chemins communaux.

La journée randonnée pique-nique organisée au mois de septembre dernier a aussi été une réussite. La presse en a parlé en temps utile.

Nous espérons recommencer cette année, cette bénéfique et amicale expérience.

Pour conclure, il est à noter, le désintéressement presque total des jeunes, pour ces deux activités saines et plaisantes.

D'autre part, nous restons à la disposition de tous, pour d'éventuels renseignements, voir de nouvelles adhésions.

Le Président,
Roger Charles

FOIRE A LA BROCANTE



Le Comité des Fêtes a organisé pour la 1^{ère} fois, cette manifestation qui a

attiré de nombreux visiteurs et acheteurs ; le Bourg a revêtu ce jour là « Le Vieux temps des louées ».

TARIFS DIVERS 1988

LOCATION SALLE MUNICIPALE

Bal	
toutes sociétés	
ou particuliers commune	820,00 F
mariage bal seul	470,00 F
autres utilisateurs	1 030,00 F
Concours de belote ou rifles	
tous utilisateurs	560,00 F
Séances artistiques	
sociétés locales ou cantonales	
à but non lucratif	515,00 F
autres utilisateurs	930,00 F
Vin d'honneur (tous utilisateurs)	
petite salle	160,00 F
grande salle	300,00 F
Repas	
personnes du canton	
forfait (1 ^{er} jour)	1 030,00 F
forfait (2 ^e jour)	500,00 F
autres personnes	
forfait (1 ^{er} jour)	1 250,00 F
forfait (2 ^e jour)	500,00 F
Réunions sociétés	
locales ou cantonales	45,00 F
autres sociétés	
petite salle	160,00 F
grande salle	300,00 F
Réunions électorales	
gratuit	

Association	
Gymnastique Volontaire	
séance de gymnastique	
+ danse par mois	310,00 F
séance musique	20,00 F

UTILISATION DU PLAN D'EAU

Planche à voile	
saison	240,00 F
journée	26,00 F
Barques de pêche ou de promenade	
saison	110,00 F
journée	16,00 F
Pêche à la ligne	
journée	16,00 F
saison	125,00 F
personnes de la commune	
âgées de + 65 ans	50,00 F

CAMPING

Campeur	3,60 F
Enfant - 7 ans	1,80 F
Emplacement	3,60 F
Véhicule	2,60 F
Branchement électrique	7,20 F
Garage mort	7,50 F
Garage mort hors saison	75,00 F

BIBLIOBUS

3^e jeudi de chaque mois
de 16 h à 18 h 30

PERMANENCES ASSUREES EN MAIRIE

Assistance sociale : 4^e jeudi de chaque mois de 16 h 30 à 18 h 00
Sécurité sociale : tous les jeudis de 14 h à 15 h
Caisse de Mutualité Sociale Agricole (dossier de retraite) : 2^e jeudi de chaque mois de 10 h à 12 h.

MAIRIE

Téléphone : 48.73.40.12
Bureaux ouverts :
du lundi au jeudi de 9 h à 12 h
et de
16 h à 18 h
Vendredi de 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h.

GENDARMERIE - POMPIERS

Téléphone : 48.73.42.03

GARDE CHAMPETRE S'ADRESSER EN MAIRIE

P.T.T.

Téléphone : 48.73.41.73
Bureaux ouverts du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 11 h 30
et de 14 h à 17 h.
Samedi 9 h à 12 h.

PERCEPTION

Téléphone : 48.73.40.39
Bureaux ouverts du lundi au jeudi
de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 15
Vendredi de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 16 h.

SERVICE DE SANTE

Médecin 48.73.40.50
Infirmière 48.73.91.94
ou s'adresser en pharmacie
48.73.40.32

Aide ménagère : s'adresser en mairie
ou assistante sociale

Travailleuse familiale : s'adresser
assistante sociale
ou antenne locale au
48.73.91.92

PRESBYTERE

Téléphone : 48.73.43.92

TAXI

Téléphone : 48.73.91.22

CIMETIERE

Concessions perpétuelles
de bordure 210,00 F
de carré 150,00 F
droit de réouverture
de concession 47,00 F
creusement de fosse 415,00 F